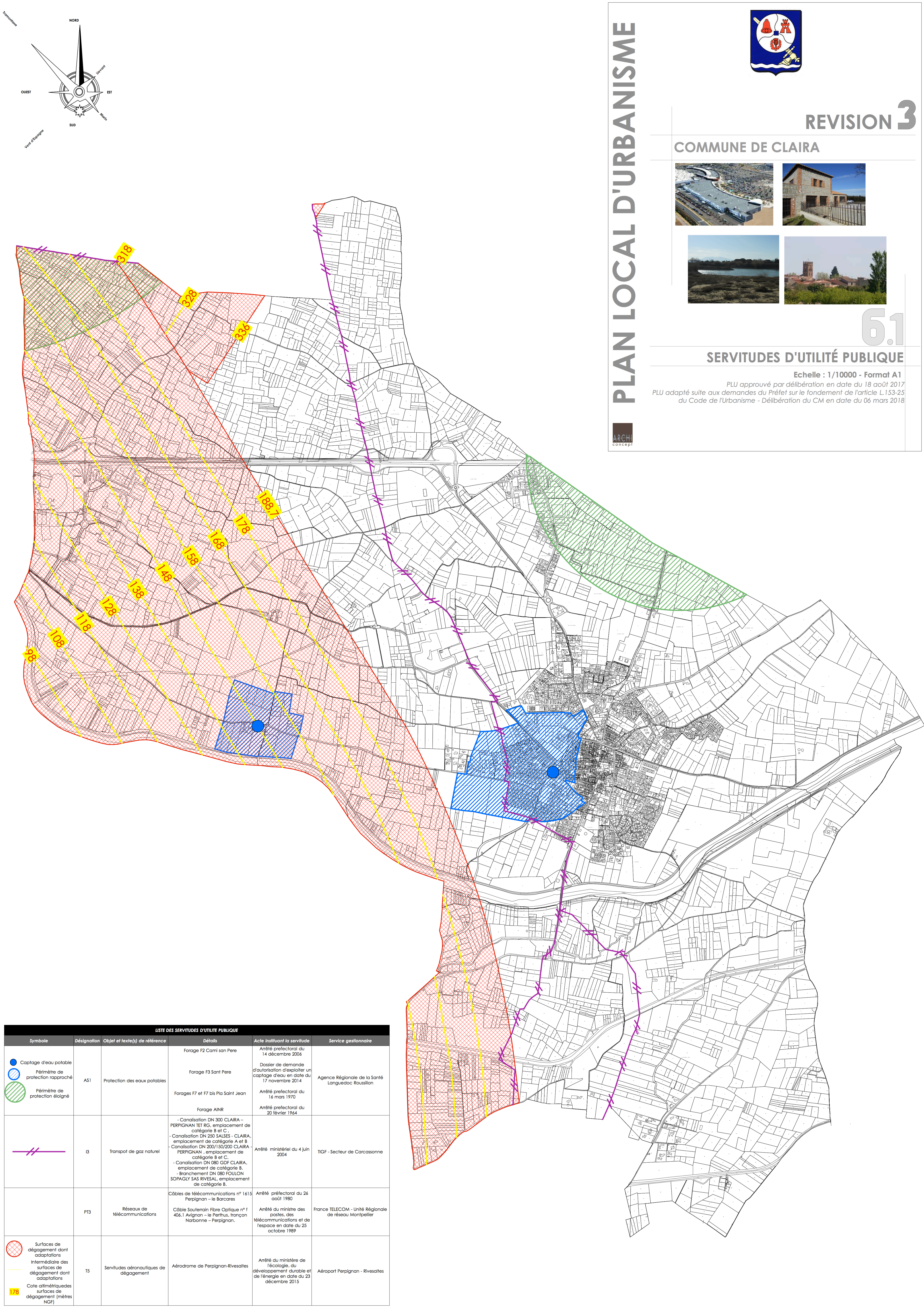


REVISION 3

COMMUNE DE CLAIRA



6.1

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Echelle : 1/10000 - Format A1
PLU approuvé par délibération en date du 18 août 2017
PLU adapté suite aux demandes du Préfet sur le fondement de l'article L.153-25
du Code de l'Urbanisme - Délibération du CM en date du 06 mars 2018



LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE					
Symbole	Désignation	Objet et texte(s) de référence	Détails	Acte instituant la servitude	Service gestionnaire
  	AS1	Protection des eaux potables	Forage F2 Cami san Pere Forage F3 Sant Pere Forages F7 et F7 bis Pla Saint Jean Forage AINR	Arrêté préfectoral du 14 décembre 2006 Dossier de demande d'autorisation d'exploiter un captage d'eau en date du 17 novembre 2014 Arrêté préfectoral du 16 mars 1970 Arrêté préfectoral du 20 février 1964	Agence Régionale de la Santé Languedoc Roussillon
	I3	Transpot de gaz naturel	- Canalisatoin DN 300 CLAIRA – PERPIGNAN TEI RG, emplacement de catégorie B et C. - Canalisatoin DN 250 SALSES - CLAIRA, emplacement de catégorie A et B - Canalisatoin DN 200/150/200 CLAIRA - PERPIGNAN , emplacement de catégorie B et C. - Canalisatoin DN 080 GDF CLAIRA, emplacement de catégorie B. - Branchement DN 080 FAULCON SOPAGLY SAS RIVESAL, emplacement de catégorie B.	Arrêté ministériel du 4 juin 2004	TIGF - Secteur de Carcassonne
  	PT3 T5	Réseaux de télécommunications Servitudes aéronautiques de dégagement	Câbles de télécommunications n° 1615 Perpignan – le Barcares Câble Souterrain Fibre Optique n° f 406.1 Avignon – le Parthus, trarçon Narbonne – Perpignan. Aérodrome de Perpignan-Rivesaltes	Arrêté préfectoral du 26 août 1980 Arrêté du ministre des postes, des télécommunications et de l'espace en date du 25 octobre 1989 Arrêté du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 23 décembre 2015	France TELECOM - Unité Régionale de réseau Montpellier Aéroport Perpignan - Rivesaltes